

## REPUBLIQUE TCHEQUE

### Mesures de déconfinement

#### Lignes directrices de la stratégie de déconfinement

Au 30 juin, le nombre de nouveaux cas détectés en Tchéquie avait poursuivi sa croissance entamée le 18 juin, pour atteindre 305 nouveaux cas le 28 juin, soit la plus forte hausse depuis le 3 avril.

Les responsables politiques expliquent ce phénomène par l'existence de foyers d'infection dans l'est du pays, combinée avec une intensification des tests dans ces foyers. On ne note pas de véritable croissance du nombre de nouveaux cas détectés dans les autres régions du pays.

Le calendrier de levée des mesures de prévention est respecté, moyennant quelques ajustements (notamment : prolongation au-delà du 1er juillet de l'obligation du port du masque dans les transports publics pragois).

Le dispositif de «quarantaine intelligente», basé sur le recours aux technologies numériques à des fins de traçage des personnes contaminées, n'a pas encore fait ses preuves, en raison notamment d'un nombre trop réduit de téléchargement de l'application développée dans ce cadre.

#### Stratégie pour la réouverture des frontières (intérieures et extérieures) de l'UE : coordination pays voisins, contrôles (sanitaires) aux frontières intérieures, réglementation travailleurs frontaliers, réversibilité ?

Le gouvernement tchèque met en œuvre depuis **ce 15 juin** un **nouvel assouplissement des règles concernant le franchissement des frontières** du pays, suivant une **classification des Etats Membres de l'UE/zone Schengen** en **trois catégories**, selon le code couleurs des feux de circulation **« vert – orange – rouge »**.

Concrètement, pour les personnes en provenance des **Etats Membres de l'UE** classés en zone **verte**, il n'y aura pas de justification ni de test négatif requis pour entrer sur le territoire tchèque.

Un voyageur issu de la zone **orange ou rouge** reste soumis aux exigences et restrictions actuellement en vigueur (exigence d'un test négatif au Covid-19 et restriction à 3 raisons admissibles : professionnelle, formation supérieure ou réunification familiale).

Le Vice-Ministre au Ministère de l'Intérieur Jakub Kulháněk a fait savoir que ce classement est basé sur des données du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies de Stockholm.

Le gouvernement tchèque met en oeuvre depuis ce 15 juin un nouvel assouplissement des règles concernant le franchissement des frontières du pays. Cet assouplissement repose sur

le classement des pays de l'UE/l'Espace Schengen en trois catégories : verte, orange et rouge. La Belgique vient de passer en zone verte (pas de justification ni de test négatif requis pour entrer sur le territoire CZ). Le Royaume-Uni est le seul pays européen classé orange, tandis que le Portugal, la Suède et la Silésie polonaise sont en zone rouge. Un voyageur issu de la zone orange ou rouge reste soumis aux exigences et restrictions actuellement en vigueur (exigence d'un test négatif au Covid-19 et restriction à 3 raisons admissibles : professionnelle, formation supérieure ou réunification familiale). Le Vice-Ministre au Ministère de l'Intérieur Jakub Kulhánek a fait savoir que ce classement est basé sur des données du Centre européen pour la prévention et le contrôle des maladies de Stockholm.

**Les règles appliquées à partir du 15 juin sont les suivantes :**

a/Les citoyens des pays de l'UE et de l'espace Schengen (ainsi que les ressortissants d'Etats tiers qui bénéficient du statut de résident dans l'un de ces pays) peuvent accéder au territoire tchèque aux conditions suivantes :

- S'ils viennent de l'un des Etats de la « zone verte »: ils n'ont pas à justifier les raisons de leur voyage, ni à présenter un test négatif Covid-19 ou à subir une quarantaine ;
- S'ils viennent de l'un des Etats de la « zone orange » ou de la « zone rouge » : les restrictions actuelles continuent à s'appliquer (présentation d'un test négatif au Covid-19, et restriction à 3 raisons admissibles : professionnelle, formation supérieure ou réunification familiale).

b/Les citoyens tchèques et les personnes résidant de manière régulière en Tchéquie, pour leur part, seront soumis aux conditions suivantes pour pouvoir revenir en République tchèque :

- S'ils reviennent d'un pays classé « vert » ou « orange »: ils ne seront soumis à aucune restriction à leur retour;
- S'ils reviennent d'un pays classé « rouge »: ils devront disposer d'un test au Covid-19 négatif pour avoir le droit de séjourner sur le territoire tchèque.

**Reprise des vols :**

Brussels Airlines a repris ses vols avec Prague ce 15 juin (4 vols par semaine).

Ryanair a annoncé la reprise de ses vols ce 1er juillet entre Prague et une série de destinations touristiques (Corfou, Rhodes, Zadar, Mallorca, Malaga, etc.), mais il n'y a pas encore d'indications précises concernant une éventuelle reprise des vols Ryanair Charleroi – Prague.

**Stratégie spécifique concernant la méthode d'ouverture progressive des secteurs (marchand, non marchand, écoles, transport, loisirs)**

Poursuite d'assouplissement des restrictions.

**Depuis le 8 juin :**

- La limite imposée aux rassemblements a été portée de 300 à 500 personnes, ce qui facilitera notamment l'organisation des mariages, expositions et foires
- Les salles de cinéma, de spectacle et de concert ne sont plus obligées d'imposer au public des règles de distanciation sociale (mais le port du masque y reste obligatoire)
- Les restaurants et cafés ne sont plus obligés de fermer à 11h.

**A partir du 15 juin :**

- il est à nouveau permis de vendre boissons et nourriture dans les cinémas et salles de spectacle et de concert, mais à consommer en dehors de la salle proprement dite et moyennant le respect de la distanciation sociale (étant donné la dispense de l'obligation du port du masque pour boire et manger).

**A partir du 22 juin :**

- les piscines, monuments, zoos, galeries, châteaux, musées et autres lieux publics de ce type sont autorisés à revenir à leur mode de fonctionnement d'avant le Covid-19 (ils ne seront plus obligés de mettre une limite au nombre de visiteurs). Cette mesure n'est cependant pas applicable dans les districts de Frýdek-Místek et Karviná, en Moravie-Silésie (est du pays), où il reste des foyers de contamination.

*Source : Ministère des Affaires Etrangères / Ambassade de Belgique en Poste à Prague*